

Projet établi le 05/03/2012,
Modifié le 15/07/2014,
Modifié le 01/04/2021

Projet d'établissement Multi-accueils Ô Comme 3 Pommes



SOMMAIRE

PREAMBULE	page 8
INTRODUCTION	page 9
<u>PRESENTATION GENERALE :</u>	pages 10 à 14
A) <u>Organisation de l'équipe de direction</u>	page 10
B) <u>L'offre d'accueil de ces 3 structures :</u>	page 11
a) <i>L'accueil régulier</i>	
b) <i>L'accueil occasionnel</i>	
c) <i>L'accueil d'urgence</i>	
C) <u>La tarification</u>	page 11
D) <u>Les conditions d'accès au multiaccueil</u>	page 12
a) <u>Inscription</u>	
1- <i>La pré-inscription</i>	
2- <i>Ordre de priorité</i>	
3- <i>Traitement des pré-inscriptions</i>	
b) <u>Horaire d'accueil</u>	
<u>PROJET EDUCATIF</u>	pages 15 à 37
<u>I) DES OBJECTIFS COMMUNS</u>	page 16
<u>II) LES MOMENTS CLES D'UNE JOURNEE D'ACCUEIL</u>	page 16
A) <u>La séparation</u>	page 16
a) <u>Objectifs opérationnels</u>	
b) <u>Période d'adaptation</u>	
1- <i>Accueil régulier :</i>	

2- *Accueil occasionnel*

- c) L'importance du jeu pour se séparer :
- d) L'accueil du matin
- e) Le retour du soir

B) Le repas et le goûter

page 21

- a) Objectifs opérationnels
- b) Un moment privilégié
- c) Collaboration avec les parents
- d) Matériel adapté et respect de l'équilibre alimentaire
- e) Différents services
- f) Les postures professionnelles

C) Le sommeil

page 25

- a) Objectifs opérationnels
- b) Endormissement et réveil échelonnés
- c) Un matériel adapté

D) Les soins d'hygiène

page 27

- a) Objectifs opérationnels
- b) Organisation
- c) Un moment privilégié
- d) L'acquisition de la propreté

1- *Historique : du dressage vers l'apprentissage*

2- *De nos jours*

3- *L'importance de l'observation*

4- *Les conduites professionnelles*

E) La socialisation : jeux et activités

page 31

a) Définition :

- 1- *Socialisation comme processus d'apprentissage*
- 2- *Socialisation comme processus d'apprentissage de la coopération*

b) Le jeu et les activités :

- 1- *Définition du jeu*
- 2- *Définition d'une activité*
- 3- *Objectifs opérationnels*
- 4- *Instaurer des limites pour se construire*
- 5- *Des espaces adaptés*
- 6- *Les jeux libres spontanés*
- 7- *Les jeux dirigés, organisés, proposés.*
- 8- *Le temps à l'oisiveté :*

c) Les projets et les temps festifs

F) Ouverture vers l'extérieur

page 37

III) LE SUIVI MEDICAL

pages 37 à 40

A) Missions principales du médecin de l'établissement

page 37

B) Missions Complémentaires

page 38

a) Auprès des enfants

b) Auprès du personnel

c)) Auprès de l'établissement

1- *Contrôle de l'hygiène générale et de la sécurité*

2- *Organisation des conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence*

C) Accueil possible

page 39

a) Des enfants porteurs de handicaps

b) Des enfants malades

IV) CONGES ET PREAVIS DE DEPART

page 41

PRESENTATION DES 3 SITES

pages 41 à 43

A) Ô Comme 3 Pommes Ancerville

page 41

- a) Capacité d'accueil
- b) Les horaires d'ouverture :
- c) Présentation des locaux

B) Ô Comme 3 Pommes Brillon-En-Barrois

page 42

- a) Capacité d'accueil
- b) Les horaires d'ouverture
- c) Présentation des locaux

C) Ô Comme 3 Pommes Cousances-Les-Forges

page 43

- a) Capacité d'accueil
- b) Les horaires d'ouverture :
- c) Présentation des locaux

PROJET SOCIAL

pages 45 à 58

I) CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

page 46

II) LES MULTIACCUEILS

page 47

A) Trois prestations d'accueil proposées

page 48

- a) L'accueil régulier :
- b) L'accueil occasionnel
- c) L'accueil d'urgence

B) Présentation des compétences professionnelles mobilisées

page 48

- a) Une directrice, infirmière puéricultrice : Anne-Sophie GROLL

1-Objectifs auprès des enfants

- 2-Objectifs auprès du personnel
- 3-Objectifs auprès des parents
- 4-Ses connaissances
- 5-Modalités permettant d'assurer la continuité en toute circonstance de la fonction de direction

b) L'éducatrice de jeunes enfants (EJE) : Aurore GLAUDEL

- 1- Les missions de l'EJE auprès de la responsable :
- 2- Les missions de l'EJE auprès de l'équipe
- 3- Les missions de l'EJE auprès de l'enfant et sa famille
- 4- Les missions de l'EJE auprès des stagiaires

c) Le médecin référent de l'établissement

d) Les auxiliaires de puériculture et les CAP petite enfance

- 1- Les missions auprès de l'enfant
- 2- Les missions auprès des parents
- 3- Les missions dans l'établissement
- 4- Capacités demandés à l'auxiliaire de puériculture
- 5- Respect des consignes
- 6-Responsabilité administrative si absence de la directrice ou de son adjointe.

e) Les agents d'entretien des locaux

f) Autres intervenants

C) Dispositions particulières

page 55

- a) Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'une maladie chronique
- b) Dispositions particulières prises lorsqu'un enfant est allaité

D) Relation avec les organismes extérieurs

page 56

- a) La Caisse l'Allocations Familiales
- b) La protection maternelle infantile
- c) L'Education Nationale
- d) Le RAM

E) La place des familles et leur participation à la vie de l'établissement page 57

PREAMBULE :

Les multi-accueils « Ô comme 3 pommes » sont gérés par l'intercommunalité des Portes de Meuse sise au 1 rue de l'abbaye – ECUREY- 55290 Montiers-sur-Saulx.

L'ensemble de l'équipe a travaillé sur ce projet d'établissement, afin de faire ressortir la qualité de notre travail au quotidien. Lors du traitement de nos différents thèmes nous nous sommes rendus compte qu'une valeur s'y détache : celle du respect !

En effet, cette dernière est la fondation même de ce grand projet.

Pour l'équipe, le respect se décline ainsi :

- *le respect envers les enfants* : c'est avant tout celui du rythme et de leurs besoins.

Il s'agit d'accueillir au mieux les enfants dans leurs diversités (handicaps, religion...), de respecter leur sommeil, leur approche de l'alimentation, leur éveil, leur autonomie, les moments de soins d'hygiène et de confort (notamment la pudeur), être à leur écoute et être disponible. Pour l'ensemble des professionnelles, la déontologie est tournée vers l'intérêt de l'enfant.

- *le respect envers les parents* :

C'est pouvoir respecter leur culture, leur religion, leur éducation, être à leur écoute et répondre à leur attente, dans la mesure du possible.

- *le respect envers nos collègues de travail* :

C'est pouvoir être à l'écoute, respecter leur façon de travailler et leurs idées, respecter leurs différences, tant que cela ne nuit pas au bon fonctionnement et au respect du projet pédagogique.

- *le respect envers les consignes* :

Pour la sécurité, l'hygiène, le secret professionnel, les horaires. C'est apprendre à travailler ensemble.

Le respect, c'est aussi celui du travail, pour que chacun trouve sa place, et que l'enfant puisse faire de la collectivité un lieu où il se sent bien. Le respect des règles est une condition incontournable de la vie en groupe c'est également reconnaître l'autre dans son individualité, dans son intégrité et sa différence sans porter de jugement.

De cette grande valeur respect, découlent de grands principes éducatifs tels que l'autonomie et le bien-être.

L'autonomie :

Pour nous ce principe englobe : le droit à la liberté d'expression de son corps (notamment par la découverte), de la capacité à faire (seul(e) et donc accompagner plutôt que faire à la place de l'enfant). L'autonomie n'est possible que pour l'acquisition des principes de la vie en collectivité (règles, consignes, savoir patienter...).

Les professionnels souhaitent accompagner l'enfant dans la motricité, la séparation, le langage, la propreté, le partage, le développement psychomoteur, la dextérité, le sommeil, et le jeu. L'autonomie c'est aussi apprendre à grandir.

- *Le bien-être :*

Pour ce principe les professionnels souhaitent décliner ainsi le bien-être : c'est le fait d'être en bonne santé physique et psychique, dans un état de bien être, c'est un résultat qui apparait quand tous les besoins fondamentaux sont satisfaits, état qui permet d'être équilibré, ouvert aux autres, le bien être donne la capacité à devenir adulte.

INTRODUCTION

Le lieu d'accueil de la petite enfance intercommunal des Portes de Meuse a été conçu dans un contexte général de développement du territoire et de volonté d'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Il a permis dans un premier temps, de doter le territoire d'une structure d'accueil collectif située à Ancerville, puis de trois autres structures (une sur Cousances-les-Forges, et une sur Brillon-en-Barrois, et une sur Menil-Sur-Saulx), pour répondre au mieux aux besoins de garde des familles, créer de l'emploi, professionnaliser l'accueil de la petite enfance et créer des liens entre les différents modes de garde des enfants de moins de 4 ans.

Les multi-accueils assurent un accueil collectif, régulier, occasionnel et d'urgence, d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. L'accueil collectif propose aux enfants des activités adaptées à leur développement psychomoteur et à leurs goûts. La structure est un passage privilégié vers l'école maternelle car c'est le premier lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Chaque enfant va trouver sa place en fonction de son âge, tout en bénéficiant d'une dynamique de groupe qui participe à son éveil personnel, à son épanouissement, et à son autonomie.

L'enfant est avant tout une personne à part entière avec sa propre personnalité et son individualité, qui évoluera dans un environnement sain, et sécurisant. L'équipe accompagnera l'enfant dans ses acquisitions et à son propre rythme.

PRESENTATION GENERALE :

A) Organisation de l'équipe de direction

Pour 3 de ces multi-accueils, il y a un pôle de direction commun composé d'Anne-Sophie GROLL (directrice) et d'Aurore GLAUDEL (adjointe). Cette direction tournera sur les sites d'Ancerville / Brillon-en-Barrois / Cousances-les-Forges. Le site de Menil-sur-Saulx a une autre directrice.

L'adjointe a un temps de présence auprès des enfants le matin pour proposer des activités et est détachée l'après-midi pour la gestion administrative.

Le contact entre l'adjointe et la directrice se fait tous les jours par téléphone et une rencontre tous les deux jours est prévue sur l'un des sites pour un échange d'information.

Lorsque le pôle de direction n'est pas présent sur l'un des sites, une auxiliaire de puériculture est chargée de faire le lien avec la direction et ainsi fait remonter l'ensemble des informations.

B) L'offre d'accueil de ces 3 structures :

a) L'accueil régulier :

Il peut être à temps plein ou à temps partiel. Il est concrétisé par un contrat personnalisé et une mensualisation des paiements.

Pour ce type d'accueil la structure propose des réservations par créneaux horaires en fonction des besoins des parents.

b) L'accueil occasionnel :

C'est un accueil qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible à l'avance. Les enfants sont alors accueillis en fonction des places disponibles au sein de la structure. Tout cas particulier sera étudié avec la directrice.

L'accueil pourra être assuré à l'heure.

c) L'accueil d'urgence :

Une plage d'accueil d'urgence est réservée. Cette place concerne les urgences sociales, professionnelles ou médicales. L'enfant peut alors être inscrit et accueilli sans délai, avec justificatif de la situation, pour une durée de 15 jours maximum pour laisser le temps à la famille de s'organiser.

C) La tarification :

La tarification est calculée par application du barème national des participations familiales fixées par la CNAF. La révision des ressources s'étudie chaque année au 1^{er} janvier.

Ce calcul tient compte de la composition familiale (nombre d'enfants à charge, un taux d'effort est alors appliqué).

Le paiement sera mensuel. Le contrat précisera les jours et heures de présence de l'enfant ainsi que la durée dans le temps. Les factures seront adressées à la famille par le trésor public.

Toute demi-heure entamée et réservée sont dues.

Cette tarification s'applique pour l'accueil occasionnel comme pour l'accueil régulier. Les parents doivent impérativement fournir leurs relevés d'imposition ou autoriser la direction à avoir accès à ces données via CDAP afin de justifier du tarif horaire. Si manquement à ce règlement le revenu plafond est donc mis en place.

Le tarif est calculé en fonction du revenu imposable déclaré de l'année n-2, divisé par 12 mois, multiplié par le taux d'effort correspondant au nombre d'enfant à charge. Il y a un revenu plancher et un revenu plafond.

Les déductions admises au contrat sont :

- La fermeture de la structure.
- L'hospitalisation de l'enfant dans la limite de 2 semaines sur présentations du bulletin d'hospitalisation.
- L'éviction par le médecin du multi-accueil.
- La maladie de l'enfant, après une carence de 2 jours calendaires, sur présentation du certificat médical dans les 48h, dans la limite de 2 semaines d'absences.

D) Les conditions d'accès au multi-accueil

a) Inscription

1- *La pré-inscription :*

Elle se fait soit par contact téléphonique, mail ou par prise de rendez-vous, auprès de la directrice ou de son adjointe.

La fiche de pré-inscription demande des renseignements tels que :

- La civilité des parents ou futurs parents
- La profession des parents

- La date prévue d'accouchement
- La date du besoin de garde
- Les créneaux horaires et les jours demandés
- Les choix préférentiels pour les structures

L'équipe de direction se charge de reprendre contact avec le ou les parents une fois que la commission a eu lieu, par mail, contact téléphonique ou courrier. Nous sommes sensibles à connaître également tout changement de mode de garde qui pourrait survenir lors de la période de pré-inscription.

2- Ordre de priorité :

Les ordres de priorités sont en constante évolution, car nos demandes d'accueil augmentent face à des parents en recherche d'emploi, en formation ou étant parents isolés. Nous essayons de nous adapter au maximum aux difficultés sociales et économiques des familles que nous accueillons.

C'est pourquoi, les dispositions prises pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA peuvent accéder à une place d'accueil au sein de notre établissement.

Une fois l'ordre de priorité accordée :

3- Traitement des pré-inscriptions :

- La date d'émission de la pré-inscription
- La date du besoin de garde
- Créneaux horaires demandés (occasionnels ou réguliers)

Suite au traitement des pré-inscriptions :

La demande est acceptée en fonction des créneaux horaires disponibles sur la structure.

Si pas de possibilité d'accueil sur le site préférentiel, ni même sur le 2ème et 3ème choix, nous proposons aux parents d'être ou pas sur liste d'attente (structure de 1^{er} choix).

b) Horaire d'accueil :

Les parents sont invités à respecter les horaires d'arrivée et de départ prévus au contrat, tout en sachant que le personnel est prévu en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Dans un souci d'organisation nous demandons aux parents de nous prévenir de toute absence avant 9h, que ce soit pour une garde le matin ou l'après-midi.

L'établissement est équipé par une tablette de pointage, les parents devront enregistrer le départ et l'arrivée de leur enfant. En cas d'oubli de pointage une heure sera facturée.

Une tolérance de 5 minutes (de retard ou d'avance) est accordée à titre exceptionnel, qui ne s'applique pas aux heures d'ouverture et de fermeture. Au-delà de ces 5 minutes une demi-heure sera systématiquement comptabilisée.

En cas d'événements climatiques (verglas-neige) le personnel fera tout son possible pour maintenir les horaires d'ouverture du Multi-accueil.

En ce qui concerne la fermeture estivale les 4 structures fermeront leurs portes 3 semaines durant cette période. Un roulement peut être établi en fonction des besoins des familles, dans le but qu'une structure puisse rester ouverte. Un questionnaire est envoyé aux familles afin de statuer sur la période de fermeture. La période remportant le plus grand nombre de suffrage se verra fermer.

PROJET EDUCATIF

I) DES OBJECTIFS COMMUNS :

L'objectif global des multi-accueils est de garantir un accueil de qualité aux enfants et de répondre à leurs besoins fondamentaux (le sommeil, le repas, le change et le jeu). Pour répondre à cela l'établissement d'accueil se donne plusieurs objectifs.

Objectifs généraux :

- Encourager la participation des familles à la vie du multi-accueil.
- Accompagner, soutenir les familles dans leur fondement parental et développer des actions de soutien à la parentalité.
- Favoriser et renforcer le lien social en développant le partenariat du secteur petite enfance.
- Privilégier les relations parents/enfants/professionnels au moment de l'accueil.
- Eveiller l'enfant en respectant son développement personnel (Respect du rythme).
- Aider l'enfant à devenir autonome.
- Socialiser l'enfant.
- Permettre à l'enfant de développer progressivement ses compétences en grandissant tout en gardant son individualité au sein du groupe.
- Amener l'enfant à respecter l'autre et respecter les consignes.
- Accompagner l'enfant dans la découverte de son environnement.

II) LES MOMENTS CLES D'UNE JOURNÉE D'ACCUEIL

A) La séparation

a) Objectifs opérationnels

Les objectifs que l'équipe se donne pour faire face à cette séparation :

- Instaurer une relation de confiance (professionnel/parents)

- Assurer la discrétion lors de l'accueil du soir et du matin
- Apporter écoute et disponibilité aux parents et à l'enfant
- Prendre le temps de restituer l'ensemble de la journée de l'enfant aux parents
- Respecter les horaires d'arrivée pour un meilleur accueil
- Respecter les horaires de départ pour un meilleur retour
- Instaurer un carnet de liaison
- Accompagner les vécus de la séparation

La séparation de l'enfant avec son parent est un moment délicat qui nécessite une attention particulière de la part de l'adulte.

Pour la faciliter, les professionnels doivent en premier lieu reconnaître la fonction parentale et l'accompagner. « L'objet transitionnel » aide, certes, l'enfant dans cette étape, mais les professionnels peuvent aussi proposer un aménagement et des jeux symboliques, pour lui permettre de rejouer ces situations pour mieux les vivre.

Il est important qu'au moment de la séparation du matin les personnes accompagnants le jeune enfant au quotidien prennent le temps d'anticiper ensemble ce moment particulier.

Le temps d'accueil doit être un accompagnement individualisé car chaque famille à sa propre histoire. Le moment de séparation peut donc être chargé d'émotions diverses et d'expériences qui rejaillissent.

Pour que la séparation soit vécue au mieux, il faut que le parent puisse ouvrir sa relation avec son enfant aux professionnels qui les accueillent et laisse se créer une nouvelle relation dont il ne fera pas partie. Il est nécessaire que le parent fasse confiance aux équipes qui composent la structure, ainsi l'enfant pourra à son tour faire confiance. Le parent encadre alors la relation qui se crée entre le professionnel et son enfant, et offre ainsi un sentiment de continuité entre la maison et le multi-accueil. Le parent joue un rôle essentiel dans ce processus de séparation. Cette démarche pour mieux se séparer implique une disponibilité de chacun (professionnel et parents), un petit temps chaque matin pour une journée sereine pour tous.

Pour que la séparation se fasse en douceur une période d'adaptation est mise en place. Pendant cette période, parent et enfant apprennent à découvrir la structure et les professionnels. Ainsi, l'enfant se familiarise progressivement avec les lieux en

présence de sa mère ou son père et assiste aux échanges réguliers avec le professionnel, ce qui permet d'établir le lien de continuité avec la maison.

De manière progressive, le parent va marquer des temps d'absence de plus en plus importants. De façon théorique, nous avons établi un protocole d'adaptation pour l'accueil régulier et pour l'accueil occasionnel.

b) Période d'adaptation

1-Accueil régulier :

Le premier jour : la famille et l'enfant sont accueillis par la direction puis font connaissance avec le personnel.

Le deuxième jour : l'enfant passe la visite médicale avec le médecin de l'établissement qui confirmera l'admission de l'enfant dans la structure. En cas d'absence du médecin, il sera demandé à la famille un certificat médical établi par un médecin librement choisi par la famille.

Le troisième jour : L'enfant reste dans la structure une demi-heure avec les parents.

Le quatrième jour : L'enfant est accueilli une demi-heure sans ses parents.

Le cinquième jour et sixième jour : L'enfant vient deux heures pour un temps en salle de jeux.

Le septième et huitième jour : L'enfant prend un repas (le midi ou le goûter).

Le neuvième et dixième jour : L'enfant est accueilli de 9h30 à 15h.

2 Accueil occasionnel :

La période d'adaptation peut démarrer une fois le dossier complet, avec la visite des locaux et la présentation du personnel. L'adaptation se déroule de la façon suivante :

- L'enfant est présent 30 min avec sa maman ou son papa, puis suit un temps de 15 min sans ses parents, si l'accueil est urgent.
- L'enfant est présent une fois ½ heure sans ses parents
- L'enfant est présent une heure sans ses parents à plusieurs reprises, puis la durée d'accueil augmente en fonction du comportement de l'enfant.

Le rythme doit pouvoir varier en fonction des réactions de l'enfant pour qu'un jour la mère puisse s'absenter toute la journée et que son absence soit vécue par l'enfant

avec le moins de difficultés possibles. Nous tentons de nous adapter au mieux au besoin de l'enfant, et de faire une adaptation progressive. Les enfants ont souvent recours à un objet familier « transitionnel » afin de parvenir au mieux à se séparer. Il s'agit donc le plus souvent de tétine ou de doudou. Pour que l'enfant puisse avoir facilement accès à son doudou un arbre à doudous est à la disposition des enfants, ainsi ils peuvent aller le chercher quand ils en ressentent le besoin. Pour les tétines, dès que l'enfant en ressent le besoin, la tétine lui est proposée. Les tétines sont rangées dans des boîtes personnalisées au prénom de l'enfant. Au moment de l'endormissement doudou, tétine sont systématiquement donnés aux enfants.

c) L'importance du jeu pour se séparer :

Selon Jean Piaget : vers 18 mois apparaît le jeu symbolique par lequel l'enfant joue à « faire semblant ». L'enfant a également les moyens psychiques de continuer à faire exister un objet disparu temporairement, c'est la permanence de l'objet. A nous professionnel de mettre à disposition des enfants, des jeux, tels que des boîtes à formes et autres jeux d'apparition et de disparition afin de rejouer la séparation. De plus, au-delà des jouets d'imitations, les jouets représentant des téléphones peuvent aider dans la représentation de l'absence parentale. Ceci permet notamment de rendre une personne présente par la pensée de la parler fictivement à travers un objet.

D'où l'importance de l'aménagement de l'espace tels qu'un coin cuisine équipée, ou un coin bricolage qui peuvent ainsi les renvoyer à leurs propres expériences.

Dans ces jeux symboliques, l'enfant peut exprimer ses angoisses et s'approprier la séparation.

d) L'accueil du matin :

L'enfant et son parent sont accueillis par un professionnel. L'équipe veille à ce que l'enfant soit reçu par un agent qu'il connaît (notamment au moment de la période d'adaptation), ce qui permet ainsi un suivi de l'accueil au sein de la collectivité.

Lors de l'accueil, le professionnel tente d'apporter toute l'écoute et la disponibilité nécessaire pour faire que cet instant soit riche en échanges et en informations. Le parent va pouvoir relater des renseignements qu'il va juger indispensables, et son contenu reste tout à fait confidentiel.

Cela peut être l'heure du lever, la qualité de la nuit passée, des informations médicales, une attitude ou un comportement différent.

Pour cela, l'équipe veille à respecter une certaine intimité et discrétion lors de l'accueil, elle n'hésitera pas à se mettre à l'écart ou même parler doucement.

Ces transmissions sont reprises par écrit par le professionnel en charge de l'accueil de l'enfant (feuilles de transmissions). Pour les nourrissons, un cahier de transmissions parents/professionnels est mis en place en parallèle des transmissions orales, afin de récolter toute les informations physiologiques nécessaires (rythmes, temps de sieste, alimentation...).

Ce qui permet d'avoir un point de base pour la suite de la journée, appréhender au mieux ses choix éducatifs pour l'équipe, poursuivre ses observations et s'adapter aux réactions de l'enfant.

Après les transmissions parents/professionnels, l'enfant et son parent doivent se séparer. Cette séparation est toujours un moment particulier, intime, qu'il n'est pas possible de prévoir. Chaque enfant peut manifester de manière différente ce qu'il ressent à ce moment-là : dédain, pleurs, cris, câlins vers l'accueillant, éloignement rapide de l'enfant pour aller jouer.

Pour les parents aussi ce moment de la journée peut être vécu de différentes manières. Plusieurs paramètres rentrent en compte et l'accueillant est là, pour faciliter cette étape incontournable de la journée. Par ses mots, ses gestes, ses attitudes, le professionnel accompagne l'enfant et son parent à se quitter, à se séparer. Il est important que le parent verbalise son départ et son retour à son enfant. A tout moment de la journée, l'équipe reste à la disposition des parents qui auraient besoin d'appeler pour savoir comment se passe ce temps de collectivité.

e) Le retour du soir :

Le moment du retour est un élément clé de la journée. En effet, l'enfant retrouve son parent qu'il n'a pas vu depuis un certain laps de temps (journée ou demi-journée) durant laquelle il a pu vivre en collectivité, et ainsi construire sa journée. Il a joué, échangé avec les autres et les professionnels, dormi et mangé.

Parfois lors de l'arrivée du parent, l'enfant peut manifester certaines attitudes de mécontentement, qui peuvent s'exprimer par des pleurs ou des cris par exemple. Il faut savoir que l'enfant doit stopper ce dont il a mis en place durant la journée, ce qui peut être source de frustration pour lui.

Le rôle du professionnel prend tout son sens dans l'accompagnement et la préparation du retour qu'il va mettre en place. Néanmoins, le parent a un rôle prépondérant à jouer, notamment par sa verbalisation du matin, pour prévenir l'enfant de son retour, de qui vient le chercher, mais aussi à travers le respect des horaires établis lors du contrat (respect du rythme de l'enfant).

Les transmissions du soir permettent aux parents d'avoir une continuité sur la journée que l'enfant vient de passer au sein du multi-accueil. Le plus souvent il y a

des « basiques » (manger/dormir/éliminer), mais il est aussi intéressant d'y ajouter le jeu, la découverte, les attitudes, les apprentissages du langage, les intérêts pour tels ou tels jeux... Ne pas oublier de valoriser les actions de l'enfant sur la journée, et ne pas porter qu'un discours négatif. Elles permettent de faire le lien pour l'enfant qui entend ce que l'on dit sur sa journée. Le parent et le professionnel incluent dans la discussion l'enfant, leur centre d'intérêt commun.

B) Le repas et le goûter

Les repas étant un moment clé de la journée, il est préférable de ne pas faire un accueil ou un départ d'enfant entre 11h00 et 12h30 car le repas est servi à partir de 11h15, et entre 15h00 et 16h00 car le goûter étant distribué à partir de 15h15.

Il est à noter que le premier et le dernier repas de la journée sont donnés par les parents. Pendant le temps d'accueil les repas sont fournis par la structure ou à défaut par les familles (ex : lait spécifique, allergies etc...) après échange avec la direction.

Nous fêtons les anniversaires des enfants, les parents peuvent apporter s'ils le souhaitent des boissons et des gâteaux si ces derniers sont emballés avec une date de péremption.

a) Objectifs opérationnels

Le repas et le goûter reste des temps forts de la journée de l'enfant, c'est pourquoi nous nous sommes attachés à rédiger des objectifs éducatifs suivants :

- Découvrir des saveurs
- Partager un moment convivial
- Respecter les goûts de l'enfant
- Respecter les besoins individuels
- Verbaliser autour de l'alimentation et du repas
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Découvrir la nourriture et les différents outils
- Expliquer et appliquer les règles de bonnes conduites à table

- Appliquer les règles d'hygiène avant la prise d'un repas (lavage des mains), et le brossage des dents après le repas.

b) Un moment privilégié

Pour les petits, c'est un moment de relation intense entre l'adulte et l'enfant. C'est aussi un plaisir, un jeu et un formidable moyen de communiquer avec l'enfant : mimiques, sourires, refus en témoignent tous les jours.

C'est aussi un moment privilégié, individuel, parfois tendre lors de la prise des biberons. Quand on est petit, manger est une découverte quotidienne (les saveurs, les senteurs, les couleurs et les formes).

Ainsi, l'alimentation diffère en fonction de l'âge de l'enfant, de son rythme biologique, de l'énergie qu'il dépense dans la journée, et de son état de santé.

c) Collaboration avec les parents

En association avec les parents, les professionnels proposent un maximum d'aliments à l'enfant avant l'âge de 3 ans.

Pour les bébés, les parents informent l'équipe des introductions alimentaires et autres changements. A ce propos, en cas d'allergie alimentaire avérée, nous mettons en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), en lien direct avec le médecin référent du Multi-accueil et le médecin de famille.

Pour assurer la continuité de l'allaitement, un protocole existe, pour l'utilisation et la conservation du lait maternel au sein du Multi-accueil.

d) Matériel adapté et respect de l'équilibre alimentaire

En ce qui concerne le matériel, les plus grands disposent de chaises à leur hauteur, et de tables en demi-lune, qui favorisent la relation avec l'adulte qui s'installe au milieu, pouvant ainsi satisfaire toutes leurs demandes et aides. Il est important de respecter le rythme de chaque enfant. A nous de l'amener vers une autonomie dans sa prise de repas, au travers de divers outils, comme :

- le matériel adapté (cuillère ergonomique...)

- l'apprentissage dans la découverte de la texture par les mains.
- la sollicitation et la valorisation à manger seul avec ses couverts.

Il est plus judicieux de ne pas freiner les enfants dont la prise de repas est rapide, la réciproque en va de même pour les plus lents.

De ce fait, nous adaptons l'avancée du repas de façon individuelle.

Nous avons un intérêt tout particulier à respecter l'équilibre alimentaire des enfants. Pour ce faire, nous faisons appel à un prestataire extérieur pour la livraison des repas, se faisant par liaison froide, avec remise en température par nos soins.

Les menus sont affichés dans le hall d'accueil de la structure et/ou les parents ont aussi un lien internet afin de pouvoir consulter les menus à distance.

Les menus sont adaptés en fonction de l'âge de l'enfant, allant de la texture lisse à la texture en morceau.

Il appartient aux professionnelles de veiller à la mise en place d'une ambiance propice à la prise des repas ; notamment par un retour au calme (lecture d'histoire, chants...).

e) Différents services

Comme le reste de la journée, nous veillons à assurer la sécurité physique et affective de l'enfant pendant le repas. En effet, pour le jeune enfant, et plus particulièrement les tout-petits, le moment du déjeuner est souvent un moment attendu.

Il est trop jeune pour se contrôler, et son envie de manger prend le dessus. Sa patience et son raisonnement n'étant pas suffisamment matures, cela entraîne une frustration importante d'où des pleurs.

C'est pourquoi, nous avons mis en place un système de 2 services, passant en priorité celui des plus petits, suivit des plus grands.

La connaissance de ses besoins, de ses habitudes alimentaires, permet d'adapter au mieux le moment du repas et de respecter l'évolution et l'apprentissage de chaque enfant. Notre travail n'est possible qu'en collaboration avec le parent permettant une prise en charge optimale de chacun des enfants accueillis au Multi-accueil.

A savoir que le plaisir de manger mobilise la majorité de nos sens (la vue, l'odorat, le goût, et le toucher), comme chez le jeune enfant, le premier contact avec l'aliment reste visuel, à nous professionnelles de l'inciter à goûter afin qu'il ne reste pas sur des aprioris, et développe ainsi sa palette gustative.

Valoriser les aliments tient toute son importance pour amener l'enfant à goûter, à manger, et par la suite à savourer.

f) Les postures professionnelles

Il est à noter que nous prenons garde à adopter une posture et une attitude professionnelles adéquates, telles que :

- Rester à la hauteur de l'enfant,
- Proposer des cuillères en quantité raisonnable
- Respecter le refus de l'enfant de manger

Nous pouvons rencontrer certains enfants étant dans un refus catégorique à s'alimenter.

Il est intéressant, en tant que professionnelles, de connaître par le biais de l'information avec les parents, l'origine de ce refus.

Il peut être d'origine :

- biologique (maladie...)
- comportementale (opposition liée à l'âge dans les environs de 18 mois)
- psychologique (état d'anxiété lié à un mouvement quelconque dans la famille ou autre...)

Notre positionnement professionnel sera différent selon la nature du refus. Par exemple, lorsqu'il est d'origine comportementale, nous expliquons et insistons sur l'intérêt de se nourrir à l'enfant. D'où la nécessité de poser des limites dans ce cas précis, et de travailler sur la collaboration avec les parents.

C) Le sommeil

Le sommeil est également un des moments clés de la journée, il est préférable de ne pas faire des retours ou des temps d'accueils de 12h30 à 14h30.

a) Objectifs opérationnels

Pour le temps de repos, nos objectifs sont les suivants :

- Respect des besoins individuels
- Respect de la diversité des rythmes biologiques (besoin physiologique vital)
- Favoriser les conduites propices à l'endormissement, au sommeil de qualité.
- Accompagner l'enfant de manière individuelle, dans ses repères, ses rituels
- Favoriser les transitions (endormissement, réveil)
- Socialisation : dortoir collectif, moteur des autres (respect...)
- Assurer le bien-être, la détente de chaque enfant
- Sécuriser l'enfant et aider à l'endormissement

b) Endormissement et réveil échelonnés

Dans la mesure du possible, les enfants sont couchés selon leurs besoins et leurs rythmes. L'équipe veille à ce que chaque enfant soit accompagné si besoin de sa tétine et/ou de son doudou, et/ou de sa veilleuse, et qu'il profite d'un rituel identique à chaque coucher. En l'occurrence, nous prévoyons toujours un retour au calme, soit par une lecture d'histoire, ou écoute de comptines, et nous enchainons par l'arrivée du « petit train » qui vient chercher les enfants pour les amener au pays des rêves.

Les levers et les couchers des enfants se font de manière échelonnée, tout ceci dans le respect du rythme de chacun. Si nous sommes dans l'obligation de réveiller un enfant (ex : pour un départ), l'équipe reste attentive à le faire de manière douce pour ne pas brusquer l'enfant. C'est pourquoi nous demandons aux parents de nous prévenir lorsqu'ils viennent rechercher plus tôt leur enfant, afin que nous puissions gérer au mieux l'endormissement et le réveil.

Le dortoir est un espace collectif, mais chaque enfant sous contrat régulier possède le même lit, pour ainsi favoriser les repères et optimiser son temps de repos. Pour ce qui concerne les enfants sous contrat occasionnel, nous tentons, dans la mesure du possible, de réserver le même lit également.

Ainsi les enfants apprennent à s'endormir dans une autre ambiance que celle de la maison et à s'adapter à ce nouvel environnement. Il est important de respecter le rythme de chacun des enfants, pour autant, nous restons vigilent à ce qu'un enfant ne s'isole pas trop souvent par le sommeil. De ce fait, il risquerait d'être en marge du groupe, et de ne plus profiter des échanges et interactions avec les enfants et les adultes. A ce moment-là, nous tentons de décaler son rythme, pour qu'il puisse profiter des bénéfices de la collectivité. Lorsqu'un enfant est malade, l'essentiel est le repos, c'est pour cela que nous privilégions le sommeil aux activités.

Nous soulignons aussi que nous ne forçons pas un enfant qui ne souhaite pas dormir par contre, nous l'accompagnons pour qu'il puisse se reposer quelques temps dans son lit.

c) Un matériel adapté

Les enfants sont toujours couchés sur le dos pour prévenir de la mort subite du nourrisson. Le dortoir est à 19°C de température, et est aéré quotidiennement.

Ces principes s'ajoutent à du matériel adapté, tels que des lits à barreaux aux normes spécifiques, des matelas fermes et absence d'oreiller.

Les enfants sont installés dans des turbulettes fournies tant qu'ils dorment dans des lits à barreaux. Du moment où ils sont installés dans des lits juniors et des lits de camps, à ras du sol, ils dorment dans des draps et des couvertures.

Une professionnelle est présente auprès des enfants tout au long de la sieste. Pour la salle de sieste des bébés une ronde toutes les 10 minutes est assurée afin de s'assurer que les enfants sont en sécurité. Et un émargement est effectué.

La salle d'activité juxtapose celle de repos, pour un souci de calme, nous essayons de faire régner une ambiance plus sereine, en parlant doucement et en proposant des activités douces aux enfants qui restent éveillés.

Quand l'enfant est encore dans son lit au moment de la venue de son parent, il est tout à fait envisageable qu'il aille le chercher lui-même. Cela est seulement possible lorsque l'enfant est le dernier dans le dortoir et que l'équipe l'y invite.

D) Les soins d'hygiène

a) Objectifs opérationnels

Nos objectifs pour les soins d'hygiène corporels, le change sont :

- Respecter les besoins individuels
- Être à l'écoute de la demande de l'enfant
- Assurer le bien-être de l'enfant
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Respecter le corps et son intimité
- Respecter la découverte corporelle
- Verbaliser ce que l'on fait / et ou ce qu'on va faire
- Suivre la demande des parents
- Proposer à l'enfant d'aller sur le pot
- Valoriser l'enfant
- Parler à l'enfant durant le change

b) Organisation

Les enfants sont baignés et habillés par les parents. L'enfant portera des tenues simples et pratiques (sans capuche, ni lacet), changées régulièrement. Les parents doivent fournir des vêtements de rechange adaptés à l'âge de l'enfant. Ils fourniront aussi, un tube de pommade pour les soins de change, des dosettes de sérum physiologique et d'éosine, des chaussons pour les enfants de plus de deux ans. Selon la saison, les parents doivent aussi fournir un chapeau, un bonnet, et de la crème solaire.

Le change et les soins d'hygiène corporels sont assurés tant que cela est nécessaire, pour le changement des couches, pour les désobstructions rhinopharyngées, tout ceci sous le regard de la puéricultrice.

Pour le change, les couches des enfants sont fournies par la structure. Si la marque des couches ne convient pas au type de peau de l'enfant ou au désir des parents, il

est tout à fait possible que l'enfant ait ses couches personnelles après consultation avec la directrice.

Chaque enfant possède une crème pour le siège (amenée par les parents) qui peut être appliquée en cas de rougeurs ou d'érythème fessier.

c) Un moment privilégié

Le change reste un moment privilégié, où professionnelle et enfant se retrouvent en relation duelle. C'est un instant qu'il faut savoir préserver de par l'intimité que cela demande, mais aussi par la sollicitation que nous pouvons amener à utiliser pour que l'enfant reste acteur dans ses gestes (déshabillage, mouvement du corps qui facilite la mise en place de la couche). Il est à noter, qu'il est important que le professionnel s'adapte à l'enfant, à son état d'humeur, de santé et de son développement moteur. Nous restons sensibles à transmettre de bonnes règles d'hygiène aux enfants notamment par le lavage des mains avant chaque prise de repas, mais aussi, après chaque passage aux toilettes et d'activités.

Le brossage des dents après le déjeuner peut être proposé aux enfants plus grands, qui ont l'habitude de la faire quotidiennement à la maison. Pour ce faire, le parent devra amener une brosse à dents, et un dentifrice adapté à l'âge de l'enfant.

d) L'acquisition de la propreté

En ce qui concerne les plus grands, et l'acquisition de la propreté diurne. Elle se fait suivant le rythme de l'enfant et en collaboration avec les parents. Il est essentiel que cet apprentissage se fasse en fonction du développement psychique, physiologique, moteur, neurologique de chaque enfant.

Des pots et des toilettes (à leur hauteur) sont à disposition des enfants. Dans un souci de coéducation avec les parents, nous veillons à ce que l'enfant soit accompagné dans cette étape importante tout en respectant sa maturité physique et psychique. Et pour cela, le parent reste l'initiateur de cet apprentissage.

1 *Historique : du dressage vers l'apprentissage*

C'est dans les années 60 que le virage du dressage vers l'apprentissage s'amorce.

Auparavant, la propreté s'obtenait après un dressage précoce, intensif et rapide. Moment de la journée où l'enfant a des besoins, l'enfant est mis systématiquement sur le pot.

C'est à partir des années 60 que l'on a tenu compte du décalage important entre les possibilités physiques du bébé et l'entraînement qui lui était imposé.

Début des années 60, c'est vers 1 an que l'on présente le pot au bébé et l'incitation doit être suffisamment forte pour qu'il obtempère entre 14 et 15 mois.

Le professeur Lelong (fondateur de la puériculture moderne), inscrit la propreté dans sa dimension sociale et psychologique. Il écrit : « Au total, l'acquisition de la propreté est pour l'enfant l'acceptation de la première contrainte... », c'est à ce moment-là qu'est avancée l'idée qu'il existe des préalables physiques (la maturation des sphincters), intellectuels (la compréhension de la demande) et affectifs (le désir de faire plaisir) à l'acquisition de la propreté.

Cela entraîne le début des mises en garde contre les risques liés à un apprentissage trop précoce : retard de l'acquisition, constipation, opposition, névroses ultérieures....

A cette époque, la précipitation est devenue néfaste, le retard aussi est mal considéré. On suppose qu'il ne faut pas rater « le bon moment » et que toute négligence à ce sujet peut avoir des répercussions.

2 *De nos jours*

Aujourd'hui encore la dimension affective est encore très présente : « fais pipi aux toilettes pour faire plaisir à maman » ou « maman sera très contente de savoir que tu as fait pipi dans le pot ».

Dans d'autres cultures l'enfant peut suivre l'adulte partout entraînant le fort désir des petits d'imiter les grands.

La propreté pourrait donc n'être qu'un apprentissage comme les autres dans lequel le contentement, non pas de faire plaisir à son parent, mais de savoir et pouvoir imiter, serait le moteur. C'est ce que dit Françoise Dolto dans cette phrase : « c'est vraiment dommage de perdre tant de temps avec le pot de chambre, alors que d'autres choses sont à faire :

- Pour développer l'adresse de ses mains, de la bouche, de la parole, du corps tout entier.

Lorsque l'enfant est adroit, habile de ses mains, acrobate c'est-à-dire jouit en liberté et relaxation d'une bonne coordination de ses mouvements, et d'un tonus maîtrisé,

lorsqu'il parle bien, il a plaisir à devenir propre tout seul, à faire comme les adultes, c'est-à-dire aux cabinets ».

Alors que l'on devrait être dans une approche plus moderne et plus respectueuse de l'enfant, enfant acteur de son développement, les parents ont une pression sociale qui est l'entrée à l'école. Laisser croire aux parents en tant que professionnel que tout repose sur la seule volonté de leur enfant, alors que l'échéance approche et que l'angoisse monte, non seulement ne les aide pas et aussi ne peut que contribuer à créer des distensions entre les parents et les professionnels.

C'est pourquoi, il faut trouver une stratégie de coopération entre enfant, parents et professionnels, afin de répondre à la demande sociale.

L'enfant a besoin de sentir cette alliance d'adultes autour de lui pour ne pas être écartelé entre des attentes qui pourraient être différentes.

Confiance entre l'adulte et l'enfant, une confiance qui doit être indispensable.

Même si le professionnel a les connaissances sur la maturation neuromusculaire et psychique nécessaire à tout apprentissage de la propreté.

3 L'importance de l'observation

Les repères qui aident à constater cette maturation :

- L'enfant sait monter un escalier debout en alternant les pieds et sans se tenir.

Ou - l'enfant sait courir et pédaler

Ou- l'enfant possède un langage ou une capacité à communiquer lui permettant de demander le pot.

- L'enfant souhaite retirer sa couche seul

Ou - l'enfant semble intéressé par ceux qui vont aux toilettes.

Il ne faut pas faire obstacle à la volonté parentale de vouloir faire des essais même si aucun des critères n'est présent, car si l'enfant voit l'alliance parents, professionnels,

il peut apporter de la bonne volonté, alors même qu'il semblait de prime abord encore loin de se préoccuper de cela.

C'est cette bienveillance entre les uns et les autres, qui est le plus favorable à établir un climat dans lequel l'enfant peut accepter de coopérer sans risque pour lui.

4 *Les conduites professionnelles*

Les conduites professionnelles que l'équipe ne doit pas suivre pour le bon déroulement de l'apprentissage de la propreté sont :

- Sentir la couche
- Parler entre adultes devant un change
- Faire des commentaires sur l'hygiène de l'enfant, son anatomie, sur ses petits maux...
- Prendre un enfant pour le changer sans le prévenir
- Dire à un enfant qu'il est sale et qu'il sent mauvais
- Empêcher un enfant d'aller aux toilettes
- Laisser longtemps l'enfant sur le pot jusqu'à ce qu'il est fait quelque chose dedans.
- Gronder un enfant qui a fait des selles alors que l'on vient de lui changer la couche.
- Parler devant tout le monde d'un souci d'un enfant.

E) La socialisation : jeux et activités

a) Définition :

La socialisation est le processus par lequel l'enfant intériorise les valeurs, les normes, les manières de faire transmises par la société dans laquelle il vit et qui lui permet aussi de construire sa propre identité.

Socialisation et individualisation vont de paire et se construisent ensemble.

La socialisation est une construction de soi au sein d'interactions multiples et contradictoires dans lesquelles l'enfant interagit.

1- *Socialisation comme processus d'apprentissage :*

Ce processus permet à l'enfant de s'adapter à son environnement social et lui donne les moyens de gérer les relations interpersonnelles. Il doit apprendre petit à petit avec l'aide de l'adulte à gérer ses émotions. La joie qui peut se partager, la colère qui doit être contenue, la peur qu'il faut surmonter, sont des émotions avec lesquelles le jeune enfant ne sait pas d'emblée se débrouiller seul.

2- *Socialisation comme processus d'apprentissage de la coopération :*

Parmi les interactions positives, il y a aussi la coopération qui permet de comprendre qu'à plusieurs de nouvelles découvertes et de nouveaux jeux sont possibles, soit parce que l'enfant reprend l'idée de l'autre et va plus loin, soit parce qu'en faisant ensemble ils peuvent faire plus. C'est ainsi que les jeux de coopération sont toujours plus intéressants que les jeux de compétition. Il s'agit d'arriver à un but, à un objectif en s'y mettant à plusieurs et en s'aidant, les atouts de l'un devenant des avantages pour tous. A l'inverse les interactions négatives sont dans un processus de socialisation, largement combattues afin de permettre aux jeunes enfants d'apprendre les interdits sociaux comme le fait de ne pas faire mal aux autres ou à soi-même ou de ne pas détruire le matériel.

Ex : La morsure, qui est souvent pulsionnelle et normale chez le jeune enfant est systématiquement interdite afin que l'enfant apprenne qu'il ne peut pas mordre car cela est douloureux pour celui qui est mordu et qu'il touche à l'intégrité du corps de l'autre. Et, de la même façon qu'on ne doit pas toucher à son corps et lui faire mal, il ne peut pas lui non plus faire mal à l'autre.

Dans les structures d'accueil de la petite enfance, la socialisation se fait essentiellement par le jeu.

b) Le jeu et les activités :

1- *Définition du jeu :*

Activité physique ou intellectuelle non imposée, exercée dans le but de se divertir pour en tirer plaisir.

2-Définition d'une activité :

Opérations humaines dirigées vers une finalité.

2- Objectifs opérationnels

Nos objectifs pour le jeu sont :

- Favoriser la découverte, l'autonomie et le plaisir
- Laisser l'enfant apprendre par le jeu
- Organiser l'espace en fonction du développement psychomoteur de l'enfant
- Organiser une alternance de jeux libres et d'activités dirigées tout au long de la journée.
- Proposer des jeux pour un groupe d'enfants ou pour plusieurs enfants qui veulent jouer seuls.
- Faire évoluer les jeux à disposition des enfants.
- Respecter le temps de découverte et de manipulation.
- Axer les jeux d'éveils des bébés sur la sensorialité.
- Favoriser le plaisir de jouer seul ou avec un adulte
- Respecter qu'un enfant semble ne « rien faire » à un moment de la journée.

3- Instaurer des limites pour se construire

Pendant son temps de présence en collectivité et notamment durant les jeux et les activités les enfants apprennent les règles, les limites, la patience, le partage...parfois de l'agressivité ressort. Les professionnels sont aussi là pour accompagner l'enfant et lui rappeler les règles aussi souvent que nécessaire : ce qui est possible de faire ou de ne pas faire, avec les enfants et les adultes. C'est grâce à ce cadre cohérent, rythmé de limites, d'interdits et d'autorisations, que l'enfant va pouvoir s'épanouir.

Au sein du multi-accueil, les activités proposées aux enfants peuvent être libres ou dirigés.

Cela dépend de l'âge de l'enfant et des moments de la journée. A savoir que les jeux sont à disposition des enfants, qu'ils peuvent aller chercher ce dont ils désirent.

4- Des espaces adaptés

Plusieurs espaces sont créés afin que l'enfant prenne ses repères :

- espaces jeux d'imitations (marchande, cuisine...)
- espace bricolage (établi avec outils)
- espace bibliothèque (livres...)
- espace psychomoteur (piscine à balle, toboggan).

5- Les jeux libres spontanés :

L'enfant ne sait pas qu'il joue, il découvre, il vit. Le jeu est une activité permanente, source de plaisir qui lui permet de découvrir son propre corps, d'apprendre à se séparer de son parent.

L'enfant va pouvoir construire son identité, appréhender son environnement, le monde extérieur. C'est une expérience quotidienne. L'enfant apprend par lui-même, il affine ses gestes, et coordonne ses mouvements selon les objets qu'il utilise.

Le jeu est le fondement de tous les apprentissages, et il est sans évaluation.

L'adulte a su créer un espace suffisamment sécurisant afin que l'enfant puisse aller et venir sans aucune contrainte et découvrir les différentes zones de jeux qui lui sont proposées.

En jouant, l'enfant exprime et élabore des émotions, met en scène ses plaisirs, ses désirs, ses préoccupations, ses craintes et ses peurs, son imaginaire et sa créativité.

Les petites expériences variées, multiples et uniques menées par l'enfant pendant le temps de jeu libre, vont l'aider à se structurer et assimiler le réel. Il apprend par lui-même les limites et les lois de son corps et de ses doigts. Il aime répéter les actions et retrouver des jeux qu'il connaît. La répétition lui permet de vérifier la stabilité et la permanence des objets, des effets produits (cela le rassure) et en même temps, lui permet d'introduire des petites variations dans ses expériences.

Pendant ce temps-là, la liberté de l'enfant va pouvoir se déployer, seulement parce que le professionnel l'accompagne, l'autorise et le prévoit en amont. Les professionnels peuvent jouer avec l'enfant ou être disponibles, pour que l'enfant vienne jouer avec lui. Ils peuvent le laisser explorer un jeu, et le laisser trouver quel sens lui donner (même si cela ne correspond pas à l'utilisation qu'un adulte en ferait).

6- Les jeux dirigés, organisés, proposés.

Le jeu n'est pas productif à tout prix. Il est d'abord synonyme de partage et d'émotions. Jouer ce n'est pas uniquement faire quelque chose, c'est avant tout vivre quelque chose, avec sérénité et en ayant envie de continuer.

Savoir proposer des jeux à l'enfant, et savoir s'intéresser à son épanouissement. C'est par ses expériences et par l'accompagnement de l'adulte que l'enfant va pouvoir prendre confiance en lui, confiance qui perdurera ensuite.

C'est pour cela qu'au sein du Multi-accueil, le temps des activités dirigées sont alternés avec des temps de jeux libres. Aucun jour ne se ressemble, ce qu'est proposé aux enfants n'est pas figé et ne répond pas à un rythme scolaire ou d'apprentissage.

Néanmoins, un planning d'activités dirigées a été mis en place et affiché (hall d'accueil + salle d'activité), et change chaque semaine afin de diversifier les propositions des professionnelles. Cela apporte un point de repère aux enfants accueillis, qui savent par ce biais, ce dont ils vont faire le matin, ou l'après-midi.

Les grands axes de ces activités dirigées sont :

- la psychomotricité
- le collage
- le transvasement
- la pâte à modeler
- la peinture
- les gommettes
- le dessin libre

-atelier créatif (thème travaillé du mois)

-lecture de contes

-éveil musical

Toutes ces activités ont pour objectifs de faire mieux connaître son corps à l'enfant, de maîtriser ses gestes, d'accroître sa concentration et d'éveiller ses sens.

Les axes d'activités sont larges, ce qui permet aux professionnels d'ouvrir et de faire connaître différentes techniques aux enfants (ex : la peinture, découverte par la peinture aux doigts, aux pieds, au pinceau, au rouleau, et avec différents supports).

Il faut que l'enfant se sente bien, et il est important de prendre le temps à la découverte.

7- Le temps à l'oisiveté :

Les enfants que nous accueillons ont aussi la possibilité, et voire même l'obligation, de ne rien faire et ce n'est pas forcément synonyme de tristesse ou de monotonie. Pour nous, c'est aussi l'occasion de laisser l'enfant s'inventer des jeux, d'explorer le monde, de s'évader à travers ses pensées. L'enfant contemple et observe tout simplement ce qui se passe autour de lui. Le tout-petit ne perd pas son temps à rêver, l'oisiveté fait partie intégrante de son travail d'enfant.

Dans le rythme de la collectivité, nous allons laisser du temps à l'enfant pour privilégier un moment pour soi dans le groupe. Grâce à l'observation, les professionnels s'adaptent aussi à cette envie, et accompagnent l'enfant dans la connaissance de soi-même.

c) Les projets et les temps festifs :

Tout au long de l'année, des moments festifs sont proposés aux enfants : la galette des rois, le carnaval, la période de Noël, la kermesse....

Ces temps festifs rythment l'année, les saisons qui changent et permettent aux enfants de mieux appréhender le temps qui passe. Ce qui nous permet également de s'accorder des rencontres avec les parents comme par la kermesse, la fête de Noël, qui sont des temps forts et riches où professionnels/enfants/parents se retrouvent et

échangent. D'une manière générale, la collaboration avec les parents est au centre de nos préoccupations et nous souhaitons la renforcer dans nos futurs projets.

Nous organisons nos activités dirigées autour de ces différents thèmes. En dehors de ces dates-là, l'équipe organise de petits projets menés à court terme où l'enfant est acteur de ses jeux et de la finalité de ses créations.

Tous ces projets seront articulés avec les 3 sites, afin de garder un esprit d'équipe global et une prise en charge optimal pour les enfants.

F) Ouverture vers l'extérieur

Les multi-accueils sont ouverts sur l'extérieur. Un travail de partenariat s'effectue notamment, avec le RAM, les structures collectives aux alentours, la bibliothèque et les écoles maternelles publiques. Pour ces dernières, l'éducatrice de jeunes enfants accompagnée des auxiliaires de puériculture font découvrir à l'enfant tout ce qui lui servira à l'école, graphisme libre, utilisation de matériel différent (crayons, craies, peinture, feutre, chansonnettes, comptines, éveil musical...).

Pour améliorer et aider l'entrée des enfants du multi-accueil à l'école maternelle, le personnel échange avec les parents en donnant des conseils pratiques (demander à visiter l'école, rassurer l'enfant en le valorisant).

III) LE SUIVI MEDICAL

A) Missions principales du médecin de l'établissement

Un médecin, pédiatre ou spécialiste « enfant », est nommé médecin de l'établissement.

- Deux vacations par mois pour le suivi des enfants

Une visite d'admission pour tous les enfants est effectuée par le médecin de l'établissement, ou à défaut un certificat d'admission sera effectué par le médecin de famille pour l'entrée en structure multi-accueil.

Le médecin a un rôle de prévention, il veille à la croissance et au développement harmonieux de l'enfant.

Les enfants sont pesés et mesurés régulièrement.

Dernières recommandations en matière de vaccination :

L'enfant doit être à jour dans ses vaccinations obligatoires selon le calendrier vaccinal en vigueur :

- L'obligation de vaccination par le BCG chez l'enfant est suspendue au profit d'une recommandation forte de vaccination des enfants les plus exposés à la tuberculose.
- DT Coq Polio + HIB + Hep B + pneumocoque (Prevenar 13 + inf hexa) : 2 injections à 2 mois d'intervalle à partir de 2 mois et le rappel à 11 mois.
- La vaccination rougeole - oreillon - rubéole à 12 mois, suivie d'une revaccination à l'âge de 16-18 mois.
- Vaccination anti-méningocoque (NEISVAC) à 5 mois puis rappel à 12 mois.

Les parents sont informés des dates de visites et peuvent y participer s'ils le souhaitent.

Si la famille ne respecte pas les dernières recommandations en matière de vaccination, l'enfant se verra interdire l'entrée au multi-accueil, ou une rupture de contrat sera envisagée.

En cas de non-conformité de l'obligation vaccinale à l'entrée au multi-accueil, L'enfant ne pourra pas être accueilli.

Les parents sont informés des dates de visites et peuvent y participer s'ils le souhaitent.

B) Missions Complémentaires

a) Auprès des enfants

- Mesure d'éviction
- Etablir des protocoles : hyperthermie...

b) Auprès du personnel

Il assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Vérifie les vaccinations, si le personnel le souhaite.

c) Auprès de l'établissement :

1- *Contrôle de l'hygiène générale et de la sécurité*

- Hygiène alimentaire-propreté des locaux.
- Mesure prophylactiques imposées au personnel (ex. lavage des mains).
- Mesures prophylactiques en cas d'épidémie.

2- Organisation des conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence

- Numéro de téléphone du médecin traitant et des parents (sur fiche à disposition du personnel).
- Numéro de téléphone du pédiatre.
- Numéro de téléphone des urgences médicales
- Protocole à disposition de l'équipe

C) Accueil possible

a) Des enfants porteurs de handicaps.

La place de l'enfant porteur de handicap évolue dans notre société. Le décret 2000-762 du 1er août 2000 réajusté par le décret de 2007 puis de 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans vient préciser leurs missions « *Ils veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leurs sont confiés ainsi qu'à leur développement : ils concourent à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ; ils facilitent la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents* »(décret n°2010-613, article R180-1).

Aujourd'hui la loi prévoit que la personne porteuse de handicap ou de maladie chronique puisse bénéficier des mêmes chances et des mêmes droits que tout citoyen. Avant tout, l'enfant avant d'être atteint de handicap, c'est une personne, ayant des sentiments, des besoins, des droits et des devoirs.

Au multi-accueil l'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique est réfléchi, il s'accompagne de professionnels, de partenaires spécialisés tels que le CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), le pédiatre ou médecin de ville de l'enfant, ainsi que différents intervenants paramédicaux. Tous ces intervenants s'adaptent à la spécificité et au développement de l'enfant. La cohérence entre professionnels est fondamentale, pour que ces familles puissent trouver leur place au sein d'une institution, qu'elles aient confiance en celle-ci et qu'elles construisent leurs repères. Le personnel du multi-accueil est avisé de l'accueil de l'enfant et de sa différence au cours d'une réunion. En équipe, nous réfléchissons à une organisation pour une meilleure prise en charge de l'enfant et de sa famille en nous informant du handicap de l'enfant mais aussi avec une prise de contact avec les partenaires compétents et spécialisés autour de l'enfant.

L'objectif est de permettre à l'enfant de s'intégrer à un milieu collectif en tenant compte de son histoire, ses besoins et en le valorisant. Il est aussi de notre devoir d'accompagner la famille dans cette réalité qui n'est pas toujours évidente. Des points réguliers peuvent être envisagés avec les différents partenaires afin qu'il puisse y avoir une cohérence dans la prise en charge.

De plus, l'admission d'enfants porteurs de handicaps est possible dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie en collectivité et sous réserve de l'accord du médecin de l'établissement.

b) Des enfants malades

Les enfants malades, après consultation et avis médical, peuvent être admis dans la structure avec leur traitement (joindre l'ordonnance). Il faut penser à faire noter par le pharmacien l'équivalence du médicament générique. Les médicaments sont à remettre en main propre à l'équipe qui accueille l'enfant. Toute prise de médicaments même homéopathique doit donner lieu à une ordonnance.

A partir de 39° de température dès le matin, une visite médicale est demandée afin d'attester la possibilité de l'accueil en collectivité. Malgré tout, nous rappelons que la vie en collectivité à un rythme soutenu pour un enfant malade et que le meilleur environnement reste tout de même la maison. Pour le bien-être de l'enfant même si la visite médicale atteste la possibilité de l'accueil en collectivité, nous pouvons rappeler le ou les parents, si l'enfant nécessite une surveillance trop importante dans la vie d'un groupe.

Les traitements du matin et du soir sont donnés exclusivement par la famille.

Il est recommandé aux parents de signaler tout incident (choc, coup...), ou état pathologique (fièvre...) survenu à l'extérieur ainsi que tout médicament donné avant l'arrivée de l'enfant dans la structure, le dosage et l'heure de prise, afin d'éviter un surdosage. En cas de fièvre, le médecin de l'établissement a établi un protocole nous permettant de donner un antipyrétique.

Des intervenants extérieurs peuvent intervenir au sein de l'établissement (kinésithérapeute, infirmière libérale...) afin de prodiguer les soins nécessaires à l'enfant, dans la mesure où la demande justifiée d'une ordonnance médicale a été faite à la direction, qui indiquera les plages possible d'intervention.

En cas d'accident, les parents seront informés dans les plus brefs délais.

Selon le caractère de gravité, la direction et le personnel appellent le SAMU.

L'enfant est alors transporté au centre hospitalier le plus proche si son état de santé le nécessite.

Les parents, lors de l'entrée, signent une autorisation de soins.

Il est préférable que le carnet de santé accompagne l'enfant quand il est présent dans la structure.

IV) CONGES ET PREAVIS DE DEPART

Pour une meilleure organisation des services pendant les périodes de congés scolaires, il est demandé aux parents de nous fournir les dates de vacances :

- Avant la fin Avril dernier délai pour la période estivale.
- Dans le mois qui précède pour les petites vacances.

Lorsque l'enfant quitte la structure en été pour aller à l'école maternelle, le préavis de départ est à remettre à l'établissement pour la mi-mai dernier délai.

Tout départ anticipé d'un enfant doit faire l'objet d'un préavis d'un mois, écrit, signé et daté, mentionnant le motif du départ.

En l'absence de réponse aux sollicitations de la structure, le gestionnaire se réserve la possibilité de mettre fin au contrat établi avec la famille :

- Suite à une absence non justifiée de deux mois consécutifs (le 2^{ème} mois étant considéré par la structure comme mois de préavis).
- Suite à un non-paiement des participations aux frais de garde.

PRESENTATION DES 3 SITES

A) Ô Comme 3 Pommes Ancerville

a) Capacité d'accueil

Le multi-accueil est agréé pour 12 places + une place pour l'accueil d'urgence

b) Les horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture sont fixés de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent être accueillis que sur réservation préalable.

- Fermeture hebdomadaire : Samedi et Dimanche
- Fermeture aux fêtes légales
- Fermeture annuelle :
- ✓ 3 semaines de fermeture estivale

- ✓ Une semaine entre Noël et nouvel an.

c) Présentation des locaux :

- Un hall d'accueil
- Un bureau
- Un vestiaire
- Un sanitaire pour le personnel
- Un office
- Une laverie
- Un local poubelle
- Une salle d'activité
- Une salle de change
- Une chaufferie
- Un dortoir
- Un espace extérieur

B) Ô Comme 3 Pommes Brillon-En-Barrois

a) Capacité d'accueil

Le multi-accueil est agréé pour 15 places + une place d'accueil d'urgence

b) Les horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture sont fixés de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent être accueillis que sur réservation préalable.

- Fermeture hebdomadaire : Samedi et Dimanche
- Fermeture aux fêtes légales
- Fermeture annuelle :
- ✓ 3 semaines de fermeture estivale
- ✓ Une semaine entre Noël et nouvel an.

c) Présentation des locaux :

- Un bureau
- Un hall d'accueil
- Un local poussette

- Un vestiaire
- Un sanitaire pour le personnel
- Un office
- Une laverie
- Une salle de repos pour le personnel
- 2 locales poubelles
- Un coin rangement
- Une salle de change
- Une salle d'activité principale
- Une salle d'activité artistique
- 2 dortoirs
- Une chaufferie

C) Ô Comme 3 Pommes Cousances-Les-Forges

a) Capacité d'accueil

Le multi-accueil est agréé pour 12 places + une place pour l'accueil d'urgence.

b) Les horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture sont fixés de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent être accueillis que sur réservation préalable.

- Fermeture hebdomadaire : Samedi et Dimanche
- Fermeture aux fêtes légales
- Fermeture annuelle :
- ✓ 3 semaines de fermeture estivale.
- ✓ Une semaine entre Noël et nouvel an.

c) Présentation des locaux :

- Un hall d'accueil
- Un sanitaire pour le personnel
- Un local poussette
- Un bureau
- Un rangement
- Des vestiaires
- Un local poubelle
- Une laverie

- Une salle repas
- Une salle de change
- Un office
- Une salle d'activité avec cloison amovible pour diviser cette dernière
- 2 salles de repos
- Une loggia
- Un espace extérieur avec terrasse



PROJET SOCIAL

I) CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

La communauté de Communes des Portes de Meuse est composée de 51 communes. Elle est située au Sud du département de la Meuse. Elle est limitrophe des départements de la Marne, Haute-Marne et des Vosges.

Suite à une enquête menée par la CAF dès 2008, la CODECOM a dans un premier temps mis en place un RAM (Relais Assistant Maternel) destiné à professionnaliser et dynamiser l'accueil sur le territoire. Elles sont aujourd'hui au nombre de 112 assistants maternels pour l'ensemble de la collectivité, avec une répartition très inégale.

Par ailleurs, l'enquête avait mis en évidence la nécessité de diversifier les modes d'accueil et notamment en terme d'accueil collectif (35/40 places). C'est pourquoi en 2012, une première structure a vu le jour sur Ancerville (12 places), suivi en 2014, de deux autres multi-accueils : un situé sur Cousances-Les-Forges (12 places), et un sur Brillon-en-Barrois (15 places).

Suite à la fusion des territoires (CC Saulx et Perthois, CC de la Haute Saulx, et CC du Val d'ornois) avec la loi NOTRE en 2017. Des structures petites enfances ont continué à se développer, c'est pourquoi en 2018, il y a eu l'ouverture d'un autre site sur la commune de Menil-Sur-Saulx (12 places).

Un projet est en cours d'élaboration au Sud de notre collectivité, pour voir naître courant 2022, une micro-crèche sur la commune de DEMANGE-BAUDIGNECOURT.

A terme, notre collectivité aura 61 places d'accueil collective.

Ces implantations ont été stratégiques suivant l'axe de la RN4, ou des villes connaissant une plus grande zone d'attractivité (SAINT-DIZIER / BAR-LE-DUC / GONDRECOURT LE CHATEAU).

De plus, malgré une baisse significative des naissances depuis 2015 sur notre territoire, une concentration des naissances se retrouvent sur l'ex CC Saulx et Perthois : Brillon, Saudrupt, Ancerville, et Cousances Les Forges, ainsi que sur l'ex CC Val d'ornois : Gondrecourt-Le-Château.

La majeure partie de la population se concentre sur l'ex CC de la Saulx et du Perthois et des communes limitrophes, sur Gondrecourt, et au nord de l'ex CC Val d'Ornois. Les communes d'Ancerville, Cousances et Gondrecourt concentrent un tiers des habitants du territoire mais la population n'évolue pas sur ces mêmes communes. Il a pu être constaté une légère augmentation de la population au nord et à l'est de l'ex CC de la Saulx et du Perthois, sur les communes de Brillon-en-Barrois, Aulnois en Perthois et Stainville, ainsi que sur l'ex CC de la Haute Saulx, avec la commune du

Bouchon sur Saulx, et pour finir au nord de l'ex CC Val d'ornois, sur les communes de Demange, et Mauvages.

D'après les dernières données INSEE de notre territoire, nous pouvons constater une nette progression des femmes seules et des familles monoparentales, bien supérieures aux moyennes départementales, et une baisse plus marquée des couples avec enfants.

Les enfants concernés sont les enfants de 10 semaines à 4 ans sachant que l'accueil des enfants de 2 ans n'est pas toujours assuré dans les établissements scolaires de la collectivité. L'ensemble de ces multi-accueils seront accessibles aux enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

II) LES MULTI-ACCUEILS

Dans le projet social du multi-accueil, une priorité sera accordée aux demandes émanant de parents de la CODECOM. Une priorité sera accordée aux parents isolés et aux foyers dont les deux parents travaillent.

Attentifs aux enfants qui viendront en structure, nous détecterons tous les obstacles à l'accueil, à un bon éveil et à un bon épanouissement des enfants.

Nous garderons des relations avec médecin, puéricultrice et assistante sociale de PMI devant les problèmes concernant l'enfant et sa famille.

Des projets ouvrant vers l'extérieur seront mises en place par l'éducatrice de jeunes enfants afin d'aider au mieux la socialisation (école, centre de loisirs, bibliothèques, autres multi-accueils...).

La structure respectera les enfants et leur famille dans leur identité culturelle et leurs diversités sociales. Les professionnels doivent être plus attentifs afin de respecter la globalité de l'enfant et le vécu dans sa famille. Il est important de pouvoir échanger, écouter avec les parents, expliquer aux parents la journée de leur enfant afin d'éviter une méfiance et ainsi faciliter la relation avec les parents.

Ainsi en trouvant un compromis entre les parents et le personnel, il existera une cohérence éducative pour l'enfant.



A- Trois prestations d'accueil proposées

a) L'accueil régulier :

Il peut être à temps plein ou à temps partiel. Il est concrétisé par un contrat personnalisé et une mensualisation des paiements.

b) L'accueil occasionnel

C'est un accueil qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible à l'avance. Les enfants sont alors accueillis en fonction des places disponibles. Tout cas particulier sera étudié avec la directrice. Il sera possible de réserver à l'avance les places, dans le mode de garde occasionnel.

L'accueil pourra être assuré à l'heure, mais ne pourra pas bénéficier ni du goûter, ni du repas de midi.

c) L'accueil d'urgence

Une plage d'accueil d'urgence est réservée. Cette place concerne les urgences sociales, professionnelles ou médicales. L'enfant peut alors être inscrit et accueilli sans délai, avec justificatif de la situation, pour une durée de 15 jours maximum pour laisser le temps à la famille de s'organiser.

B) Présentation des compétences professionnelles mobilisées

a) Une directrice, infirmière puéricultrice : Anne-Sophie GROLL

Sa mission principale est de garantir la qualité de l'accueil des enfants de moins de 4 ans à travers l'animation de la structure, l'accueil et l'information des familles.

Ses activités principales sont l'animation de l'établissement, l'encadrement du personnel et la gestion de la structure.

Elle représente la structure par rapport :

- aux parents
- à la hiérarchie
- aux différents partenaires
- aux élus

Elle assure la bonne tenue de l'établissement, elle s'occupe de la gestion administrative (inscription, tenue des registres, suivi des listes d'attente) de la

gestion financière (budget avec le service comptabilité, bons de commande, suivi des factures). Elle entretient des relations avec les fournisseurs.

La responsable établit les rapports d'incidents. Elle est responsable de la sécurité. L'administratif a une place importante dans le travail de la directrice, mais elle continuera à se donner les moyens d'intervenir auprès des enfants.

1-Objectifs auprès des enfants :

- Veiller au confort, à l'épanouissement et au bon développement psychomoteur des enfants.
- Veiller à l'hygiène de la structure.
- Effectuer le suivi médical des enfants.
- Etre en relation avec le pédiatre et les autres professionnels médicaux.
- Maintenir le secret professionnel et le droit de réserve.

2-Objectifs auprès du personnel :

- Encadrer le personnel.
- Informer et former le personnel.
- Gérer le planning et les congés.
- Encadrer les soins de puériculture.
- Veiller à la mise en place des protocoles.
- Encadrer l'organisation des repas.
- Veiller à leur sécurité sanitaire des repas.
- Encadrer les stagiaires et fixer les relations avec les différentes écoles.
- Régler les conflits en organisant des entretiens individuels ou en réunion.
- Valoriser tout le personnel.
- Veiller à l'entretien du linge (respect du circuit du linge propre et linge sale).
- Etablir un plan de nettoyage et le faire respecter.
- Médiateur entre le personnel et les parents.
- Se former régulièrement.

3-Objectifs auprès des parents :

- Informer les parents.
- Etre à leur écoute.
- Effectuer les dossiers.
- Conseiller les parents.
- Organiser des réunions avec les parents

4-Objectifs auprès des partenaires extérieurs :

Assurer la relation avec :

- ✓ La hiérarchie
- ✓ Les autres services de la CODECOM
- ✓ Les partenaires sociaux
- ✓ Les services spécialisés
- ✓ Les instituts de formation

5-Ses connaissances :

- ✓ Développement global de l'enfant de 0 à 4 ans
- ✓ Diététique de l'enfant
- ✓ Techniques éducatives et pédagogiques
- ✓ Techniques de communication
- ✓ Base de soins médicaux
- ✓ Connaître les consignes de sécurité

6-Modalités permettant d'assurer la continuité en toute circonstance de la fonction de direction

L'amplitude d'ouverture du service dépasse le temps de travail de la directrice, aussi les délégations de responsabilités sont prévues pour faire face à toute situation :
Tout le personnel a connaissance et peut se référer aux consignes et aux protocoles :
les consignes sont notées sur le cahier de liaison et affichés dans les armoires.

Ces consignes concernent :

- L'enfant malade/l'urgence médicale
- Les problèmes techniques ou administratifs
- L'encadrement
- Les consignes « incendie »
- Un parent qui ne vient pas rechercher son enfant

Lorsque la directrice est absente, l'éducatrice de jeunes enfants prendra les décisions. Si elles sont absentes, les auxiliaires de puériculture prendront le relais. Chaque membre du personnel recevra en main propre les protocoles et consignes.

b) L'éducatrice de jeunes enfants (EJE) : Aurore GLAUDEL

Elle veille au bon développement de l'enfant, à son confort et son bien-être, à son épanouissement ainsi qu'aux attentes des parents. Elle propose des activités

éducatives adaptées à l'âge de l'enfant. Elle met en place des projets. L'éducatrice de jeunes enfants a un temps auprès des enfants le matin et un temps de direction les après-midi.

1- Les missions de l'EJE auprès de la responsable :

- Faire remonter les informations (faits marquants de la vie de l'équipe, de la relation aux enfants et leur famille).
- Retransmettre des informations à l'équipe.
- Echanger et assurer un soutien réciproque par une collaboration étroite.
- Rendre compte des activités organisées.
- Faire des entretiens d'inscription avec les parents
- Assurer le suivi de présence des enfants
- Maitriser le logiciel
- Participer à la facturation

2- Les missions de l'EJE auprès de l'équipe :

- Encadrer sous la responsabilité de la directrice, dans l'écoute et le respect de l'ensemble du personnel du multi-accueil.
- Participer à la mise en place du projet d'établissement, et du règlement intérieur en collaboration avec l'équipe.
- Participer à l'établissement et à l'application du projet de vie de la structure.
- Etre le relais entre la directrice et l'équipe.
- Respecter le règlement intérieur.
- Etre le moteur dans l'organisation et la planification des activités.
- Motiver et encourager l'équipe par son dynamisme.
- Organiser des activités quotidiennes tout en respectant les initiatives de l'équipe.

3- Les missions de l'EJE auprès de l'enfant et sa famille :

- Respecter le projet éducatif et le mettre en application dans le but d'éveiller et de développer les capacités personnelles de l'enfant.
- Favoriser l'intégration de l'enfant.
- Etablir des projets
- Mettre en place des règles de vie.
- Eveiller les enfants.
- Aménager des espaces : jeux, sommeil, repas...
- Participer à l'achat du matériel ludique, pédagogique et du mobilier.
- Par l'observation, mettre en place des activités en adéquation avec les besoins propres à chaque enfant sur un plan pédagogique.
- Coordonner la gestion des groupes d'enfants présents dans la structure.

- Apporter une réflexion autour du suivi de l'enfant dans son évolution.
- Participer selon les besoins aux soins quotidiens des enfants.
- Organiser des sorties vers l'extérieur.
- Accueillir les parents en début ou en fin de journée : les mettre en confiance, les rassurer, les écouter, respecter leur individualité.
- Encourager l'échange par l'écoute des questionnements.
- Peut-être amenée à gérer les conflits éventuels avec les parents et les membres de l'équipe.
- Orienter les parents vers la directrice dès que nécessaire.
- Mettre en place des fiches de suivi sur le développement de l'enfant.

4- *Les missions de l'EJE auprès des stagiaires :*

- Suivre l'encadrement
- Répondre aux questions en adaptant la réponse au type de stagiaire concerné.
- Veiller à ce que les tâches confiées au stagiaire correspondent à sa qualification.

c) Le médecin référent de l'établissement

Il assure le suivi médical des enfants accueillis en garde « régulière ». Durant sa vacation, il fait les visites d'entrée et des visites systématiques dans un but préventif. Il veille à la mise en œuvre écrite de projet d'accueil individualisé si besoin.

d) Les auxiliaires de puériculture et les CAP petite enfance

L'effectif du personnel chargé de la surveillance des soins et de l'éducation des enfants est d'un agent pour cinq enfants qui ne marchent pas et de d'un agent pour huit enfants qui marchent.

A tout moment de la journée, l'encadrement des enfants est respecté (sieste, arrivée, départ).

Lors d'un remplacement d'une auxiliaire de puériculture, la personne aura un diplôme en rapport avec la petite enfance (arrêté de décembre 2000 : CAP petite enfance, travailleuse familiale, BEPSS, BEATEP, assistante maternelle avec 5 ans d'expérience).

Ce personnel qualifié et le taux d'encadrement apporteront la garantie d'une prise en charge de qualité des enfants accueillis au multi-accueil.

Elles participent à l'élaboration et au suivi de la vie de l'établissement. Elle prend en charge l'enfant individuellement ou en groupe. Elle collabore à la distribution des

soins quotidiens et mène les activités d'éveil qui contribuent au bon développement de l'enfant. Elle participe à l'accueil de l'enfant et de son entourage.

1- Les missions auprès de l'enfant :

Prise en charge des enfants qui leur sont confiés d'une manière globale :

- sur le plan affectif
- sur l'hygiène alimentaire et corporelle
- sur le plan ludique
- sur le plan psychologique
- sur le plan relationnel
- au niveau de la sécurité
- sur le plan préventif
- prise en soin individuel des enfants
- respect du rythme de l'enfant.
- observation individuelle et collective (rôle de prévention et de dépistage)
- Prise en charge d'un groupe pour les activités : adapter les activités aux capacités et aux désirs de l'enfant.

2- Les missions auprès des parents :

- l'écoute
- les conseils adaptés
- la prévention et l'information
- Informe et rassure les parents sur l'évolution et l'acquisition de leur enfant
- Respect du secret professionnel

3- Les missions dans l'établissement :

- Mise en œuvre et respect des règles d'hygiène (enfant et environnement).
- Stérilisation des biberons.
- Nettoyage des tables, chaises.
- Désinfection des jouets.
- Participation au projet d'établissement.
- Définition des besoins en matériel-en jeux.
- Encadrement des stagiaires.
- Encadrement d'enfants lors des sorties.
- Participation active aux divers moments festifs de la structure
- Se former sur un thème (éveil musical, gym, relaxation...) et faire partager son savoir au sein des différents sites.

4- Capacités demandés à l'auxiliaire de puériculture :

- Avoir un sens aigu de la responsabilité, en assumant ses prises de décision et ses actes.
- Observer et identifier les besoins des enfants afin d'y répondre de façon personnalisée.
- Faciliter la séparation, la socialisation par une relation sécurisante.
- Accueillir la famille, à accepter les différences (tolérance-respect).
- Prendre en charge un groupe (aménagement du temps, de l'espace).
- Travailler en collaboration avec des partenaires extérieurs (école maternelle, services communaux).
- Transmettre et partager les informations par écrit et par oral.
- Se former.
- Dépister les problèmes (visuels, comportemental, psychologique de l'enfant).
- Organiser les repas pour les enfants.

5- Respect des consignes :

- De sécurité - incendie - norme des jouets - jouets adaptés à l'âge de l'enfant
- Médicales (hyperthermie - chute d'un enfant - prise d'un médicament).

6- Responsabilité administrative si absence de la directrice ou de son adjointe.

Les personnes s'occupant des enfants (CAP petite enfance...) ont la même fiche de poste que l'auxiliaire, toutefois lors de l'encadrement des enfants, elle sera toujours accompagnée d'une auxiliaire. Elle ne pourra pas donner de médicaments. Elle peut surveiller la sieste.

⇒ La personne référente :

Objectif : Une personne pour regrouper l'ensemble des informations à transmettre.

Ses missions :

- Rassembler l'ensemble des infos données par les parents
- Noter les souhaits des parents et les transmettre
- Remonter les points à améliorer
- Contacter la directrice ou son adjointe (appel début et fin de poste)
- Savoir où sont situées la directrice et son adjointe
- Donner les coordonnées, et le lieu aux parents désireux de prendre contact avec la directrice

- Orienter les parents qui souhaitent faire une pré-inscription, vers l'endroit concerné.

e) Les agents d'entretien des locaux

Ils effectuent quotidiennement la désinfection des matériaux et des surfaces.

f) Autres intervenants

Les élèves stagiaires sont admis dans le cadre d'une convention de stage avec l'établissement scolaire. Leur formation prépare aux métiers de la petite enfance.

C) Dispositions particulières

a) Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou d'une maladie chronique :

Une admission peut être prononcée par le médecin de l'établissement en précisant toutefois les conditions d'accueil. Cette admission permettra aux parents d'assurer leur choix éducatif dans le mode d'accueil de leur enfant. Si l'admission n'est pas possible, les parents pourront être conseillés ou orientés vers un autre projet.

- ✓ La structure est un lieu de vie mais pas un lieu de soins. C'est une structure à caractère sociale et non une structure sanitaire. Le personnel n'est pas formé à accueillir des enfants en difficulté médicale.
- ✓ Sachant que le personnel n'a pas de qualification sanitaire hospitalière et que la directrice infirmière puéricultrice n'est pas présente toute la journée de 7h30 à 18h30 (congés, horaires, réunions extérieures). Le multi-accueil ne peut répondre aux éventuels problèmes médicaux que ne saurait assurer une structure sanitaire. Toutefois, tout sera mis en place pour la continuité des soins (IDE libérale, kiné...).
- ✓ Les parents seront prévenus clairement des risques potentiels inhérents, spécifiques à un enfant à risques.
- ✓ L'accueil de cet enfant sera donc celui de tout enfant dans le souci de respecter son individualité (heures de sommeil, repas) et l'équilibre du groupe.
- ✓ Les intervenants extérieurs pourront procéder à leur prise en charge au sein de la structure. Les soins relevant des compétences de personnes spécialisées entre autre : infirmière, kinésithérapeute, ne seront pas prodigués par le personnel de la crèche.

L'admission dans la structure sera prononcée après accord des parties (la Directrice, le médecin de l'établissement et les parents). Lors de l'admission, l'équipe tiendra compte des différences et donnera un accueil adapté à l'enfant et à sa famille. Un contrat d'accueil sera établi en précisant les conditions d'admission.

Seront présents lors de rencontres avec les parents : le médecin d'établissement, la directrice, et l'éducatrice de jeunes enfants représentant l'équipe. Le but étant d'associer les parents à l'intégration de l'enfant, de tenir compte des stades d'évolution de l'enfant afin de garantir son bien-être. Cette évaluation régulière permettra d'analyser les répercussions de l'accueil sur l'enfant. Ces rencontres permettront aux parents d'être associés au fonctionnement de la structure. Les éventuelles difficultés pourront être évoquées lors de ces échanges.

Cependant si après avis médical, il s'avère que la structure n'est plus adaptée aux besoins de l'enfant, les parents en seront immédiatement informés et s'engageront à rechercher, dans les délais les plus courts, une structure adaptée à l'état de l'enfant. Le départ de l'enfant se fera en concertation avec les parents pour évaluer et trouver la meilleure orientation possible pour l'enfant.

b) Dispositions particulières prises lorsqu'un enfant est allaité :

La maman peut si elle le souhaite venir allaiter son enfant dans la structure aux heures des tétées. Un endroit calme et adapté est prévu à cet effet. Le lait maternel peut être gardé au frais dans la structure si la maman ne peut pas se déplacer et sera donné à l'enfant. Un protocole est mis en place au sein de la structure pour le transport et la conservation du lait maternel.

D) Relation avec les organismes extérieurs

a) La Caisse d'Allocations Familiales :

- ♦ Relation d'écoute et de communication : conseils. Réunions avec la responsable petite enfance de la CAF.
- ♦ Etablir le budget nécessaire annuellement
- ♦ Effectuer les bilans annuels
- ♦ Financier principal du multi-accueil

b) La protection maternelle infantile :

- ♦ Avec le médecin de PMI : des concertations sur la sécurité, sur les aménagements de l'espace, sur les projets pédagogiques.
- ♦ Avec la puéricultrice, l'assistante sociale, la sage-femme de la PMI, le multi-accueil ayant un rôle de prévention et de dépistage, tout problème social ou psychologique sera signalé.

Plusieurs fois dans l'année, la directrice rencontre la puéricultrice à la consultation ou au multi-accueil.

c) L'Éducation Nationale :

- ♦ Avec l'accord des directeurs des écoles maternelles et de l'Inspectrice, des rencontres ateliers autour d'un projet pédagogique peuvent être organisées au sein de la structure avec les enseignants des « tout-petits ». Rencontre qui pourra être faite soit à l'école, soit au sein du multi-accueil.
- ♦ Des rencontres se feront tout au long de l'année.

d) Le Relais Assistant Maternel :

- ♦ Des rencontres, lors d'ateliers avec les assistants maternels peuvent être envisagées.
- ♦ Les parents pourront trouver auprès du RAM toutes informations qui leur permettront de trouver la solution pour un mode d'accueil le plus adapté aux besoins de l'enfant et de ses parents en rapport avec tous les modes d'accueils présents sur le territoire.

E) La place des familles et leur participation à la vie de l'établissement

Dès leur arrivée, les parents sont accueillis dans le hall où ils trouveront des sièges, de la documentation, le menu et le casier de leur enfant.

Un organigramme est affiché afin de présenter les différents membres de l'équipe et les enfants accueillis.

Lors de l'inscription de l'enfant, la directrice est à l'écoute des parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et familiale : choix d'un mode d'accueil régulier ou occasionnel.

Lors de l'accueil de la famille, une visite du multi-accueil est effectuée avec une explication du fonctionnement.

A côté du hall, se trouve le bureau de la directrice où des entretiens individualisés avec les parents peuvent se mener en toute discrétion.

La communication avec les parents est primordiale.

Tout le personnel est à l'écoute des parents car le travail dans la structure est avant tout relationnel avec un travail important autour de la fonction parentale. D'où l'importance du personnel à écouter, rassurer et informer les parents.

Après l'inscription, vient le temps de l'adaptation progressive de l'enfant avec l'écoute des parents car les parents ont besoin de se familiariser avec les lieux.

Les parents sont régulièrement tenus informés des projets pédagogiques dans la structure. Les activités de la journée sont notées sur un tableau dans les salles où les parents ont accès.

Nous espérons arriver à ce que ces structures deviennent un lieu de parole où les parents pourront échanger davantage entre eux et avec le professionnel, pendant que les enfants retrouvent leur espace quotidien.

En conclusion, ces multi-accueils sont des lieux d'accueil où l'enfant et ses parents trouvent leur place dans un cadre agréable et confortable.

Le personnel essaie d'aménager l'espace afin de faciliter les échanges avec les familles.

Dans cette structure, accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille.